



Bulletin Officiel

N° 4091 Lundi 23 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE	
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	2
AVIS DES SOCIETES	
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI	2-9
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	10-12
ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES	
TUNISIE SICAV	13
SICAV PLUS	13
SICAV ENTREPRISE	13
PAIEMENTS DE DIVIDENDES	
FCP HELION MONEO	14
FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	14
FCP HELION ACTIONS PROACTIF	14
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -	15
SICAV TRESOR	15
SICAV PROSPERITY	15
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
BANQUE DE L'HABITAT-BH	16-17
EL WIFACK LEASING	18
TUNISIE LEASING	19
ATTIJARI LEASING	20
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	21
SERVICOM	22-23
SOTUMAG	24
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME-	25-26
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR	27
SITS	28
TELNET HOLDING SA	29-30
COMMUNIQUE DE PRESSE	
TELNET HOLDING SA	31
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
ATL 2012-1	32-34
COURBE DES TAUX	35
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	36-37
ANNEXE I	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011	
FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE	
FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE	
BNAC CONFIANCE FCP	

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds suivant :

IKDAM II
Fonds d'amorçage
régé par La loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage
et le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Siège Social : Immeuble ICC Centre Urbain Nord Etage 2 Bureau 6 Tunis

IKDAM GESTION et la BFPME ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 12 avril 2012, pour la création d'un Fonds d'amorçage, dénommé «IKDAM II» d'un montant de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer la nomination de Monsieur Nader KHALFALLAH en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de IKDAM GESTION.

AGREMENT DU DEUXIEME DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer la nomination de Monsieur Riadh ABIDA en tant que deuxième personne qui dirige et détermine l'orientation de la société IKDAM GESTION.

2012 - AC - 27

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF –

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1^{er} janvier 2012.

* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1962

Capital social : 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

Catégorie A : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

Catégorie B : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie C : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

Catégorie D : 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

Pour les catégories B et C : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997

- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998

- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997

- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001

- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003

- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996

- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179

- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	24,374%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
LES CESSIONNAIRES	1 658 614	8 293 070	67,377%
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

Après l'offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	17,333%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
LES CESSIONNAIRES	1 192 891	5 964 455	34,460%
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 15 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2012 - AS - 293

— *** —

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV PLUS invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 15 h 30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2012 - AS - 294

— *** —

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 16 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2012 - AS - 295

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO
Fonds Commun de Placement
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION MONEO** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **2,731 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2012 - AS - 296

— *** —

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
Fonds Commun de Placement
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **0,257 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2012 - AS - 297

— *** —

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS PROACTIF
Fonds Commun de Placement
Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **0,999 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**.

2012 - AS - 298

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes
**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 19 Avril 2012 et statuant sur l'exercice 2011, a approuvé un dividende de 0,420D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 14 mai 2012.

— *** —

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

3,918 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 234

— *** —

SICAV PROSPERITY
Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

2 ,423 dinars, net par action

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 235

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE L'HABITAT-BH

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 -Tunis

La BANQUE DE L'HABITAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

	(ENDINARS)		
	CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		AU
	2012	2011	31/12/2011 (*)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	74 739 060	79 740 360	322 354 890
INTERETS	61 414 451	65 615 597	259 643 919
COMMISSIONS EN PRODUITS	8 658 852	8 585 894	36 745 162
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	4 665 757	5 538 869	25 965 809
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	29 439 606	33 811 525	129 331 095
INTERETS ENCOURUS	28 399 138	32 875 012	124 811 644
COMMISSIONS ENCOURUES	1 040 468	936 513	4 519 451
AUTRES CHARGES	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	45 299 454	45 928 835	193 023 795
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 680 580	2 637 433	11 229 306
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:(1)	23 314 254	22 115 517	90 515 703
FRAIS DE PERSONNEL	18 639 277	16 240 894	72 727 661
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 674 977	5 874 623	17 788 042
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	393 215 045	479 769 480	392 995 099
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	142 039 183	210 676 659	146 005 412
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	251 175 862	269 092 821	246 989 687
7- ENCOURS DES CREDITS	4 263 443 655	4 043 976 059	4 265 094 184
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	3 369 804 100	3 334 440 552	3 328 266 779
DEPOTS A VUE	983 404 270	891 062 756	826 482 196
DEPOTS D'EPARGNE	1 362 750 115	1 300 383 059	1 334 789 230
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	535 194 387	579 468 713	538 036 344
10- CAPITAUX PROPRES	451 400 462	452 127 727	446 288 532

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(*) Chiffres retraités

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2012

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'exercice 2012.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2012.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le premier trimestre 2012, par rapport au premier trimestre 2011, s'est caractérisée essentiellement par :

- Un accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 219 millions de dinars soit 5,43%, provenant principalement de l'augmentation des crédits commerciaux et des crédits immobiliers.
- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 35 millions de dinars, provenant essentiellement de l'évolution positive des dépôts de l'épargne à raison de 62 millions de dinars et des dépôts à vue de 92,3 millions de dinars conjugués à une baisse des dépôts à terme.
- Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 5 millions de dinars soit 6,27 %, qui s'explique principalement par la baisse du TMM conjuguée à une baisse des charges d'exploitation de 4,4 millions de dinars soit 12,9%.
- Une légère diminution du produit net bancaire de 0,6 million de dinars soit 1,37%, provenant essentiellement de la baisse de la marge d'intérêt .
- Une augmentation des frais de personnel de 2,4 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires.
- Une diminution des emprunts de 7,64%, provenant du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 5 millions de dinars
 - * de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.

Et de La baisse des ressources budgétaires de 17 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

El wifack Leasing

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

La Société El wifack Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Unité en (mD)

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2012						
	Unité en (mD)					
Répartition des Approbations par secteur et par type:						
	1 er Trim 2012		1 er Trim 2011		Exercice 2011	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
<i>Agriculture</i>	6 147		3 310		21 399	
<i>Industrie</i>	2 841		2 715		8 218	
<i>Batiments et Travaux Publics</i>	5 055		2 864		22 448	
<i>Tourisme</i>	4 155		1 570		2 625	467
<i>Service et Commerce</i>	20 716		9 466	685	60 580	1761
Total	38 894	0	19 923	685	115 870	2228
Total Général	38 894		20 608		118 098	
Répartition des Mises en Forces par secteur et par type:						
	1 er Trim 2012		1 er Trim 2011		Exercice 2011	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
<i>Agriculture</i>	5 178		2 719		14 768	
<i>Industrie</i>	2 669		2 139		7 158	
<i>Batiments et Travaux Publics</i>	6 262		3 516		18 042	
<i>Tourisme</i>	1 724		1 640		2 406	467
<i>Service et commerce</i>	11 287		8 879	485	47 664	1577
Total	27 110	0	18 893	485	90 033	2044
Total Général	27 110		19 378		92 077	
	Au 31/03/2012		Au 31/03/2011		Au 31/12/2011	
Total des engagements en cours	150 951		131 876		148 248	
Total des engagements classés	7 332		5 380		6 808	
Trésorerie nette	2 017		3 820		1 848	
Ressources d'emprunt	121 876		113 025		115 921	
Capitaux propres	24 844		20 102		24 844	
Revenus Bruts de Leasing	22 178		17 868		79 404	
Revenus Nets de Leasing	3 694		3 217		13 757	
Produits Nets de Leasing	2 282		1 967		8 027	
Total des Charges d'expl (hors prov)	779		563		3 056	
. Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés						
. Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période						
. Les capitaux propres sont déterminés sans tenir compte du résultat de la période						
. Les ressources d'emprunts: représentent la partie non échue des emprunts obtenus.						
. Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing - Charges Financières + Produits de placement.						
Faits saillants:						
. La société El Wifack Leasing a repris son rythme d'accroissement de son activité par la réalisation de 40% d'amélioration des MF par rapport à la même période de 2011						
. Les revenus bruts du 1er trimestre 2012 ont connu une amélioration de 24% par rapport à la même période de 2011.						

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

(en milliers de Dinars)

	Cumul			Année 2011
	31-mars-12	31-mars-11	Variation	
Approbations	95 515	55 870	70,96%	299 217
Mises en Force	61 721	40 601	52,02%	239 855
Encours Financiers	505 455	451 836	11,87%	490 196
Total des Engagements Courants (a)	482 385	440 300	9,56%	467 072
Total des Engagements Classés (b)	44 927	29 094	54,42%	44 243
Total des Engagements (c)=a+b	527 311	469 394	12,34%	511 315
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	8,52%	6,20%		8,65%
Ressources d'Emprunts	400 863	348 910	14,89%	381 481
Capitaux Propres (*)	94 493	93 297	1,28%	92 485
Revenus Bruts de Leasing (1)	62 862	59 433	5,77%	241 506
Revenus Nets de leasing	10 801	10 634	1,57%	41 321
Produit Net de Leasing	5 520	5 146	7,27%	24 144
Total des Charges d'Exploitation	2 680	2 376	12,79%	9 830
Trésorerie Nette	(500)	(10 714)		(10 152)

(*) Total des Capitaux Propres avant Affectation

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total engagements : Encours financiers + Impayés

Revenus bruts de leasing : Loyers du leasing (contrats conclus avant le 01-01-2008) + intérêts intercalaires + Intérêts sur créances du leasing (contrats conclus après le 01-01-2008)

Revenus nets de leasing : Intérêts sur créances du leasing

Produit net de leasing : Revenus nets de leasing + produits des placements - charges financières

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Répartition des Approbations par Secteur et par Type:

Secteur d'Activité	31 mars 2012			31 mars 2011			Variation	Année 2011
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	3 377	0	3 377	2 529	183	2 712	25%	11 651
Industrie	23 367	3 114	26 481	14 490	662	15 152	75%	72 442
Batiments & Travaux Publics	7 537	0	7 537	5 538	0	5 538	36%	34 922
Tourisme (2)	7 639	295	7 934	3 215	0	3 215	147%	24 651
Services & Commerce	44 206	5 981	50 187	27 455	1 798	29 253	72%	155 551
Totaux	86 125	9 390	95 515	53 227	2 643	55 870	71%	299 217

Répartition des Mises en Force par Secteur et par Type:

Secteur d'Activité	31 mars 2012			31 mars 2011			Variation	Année 2011
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total		
Agriculture	2 896	0	2 896	1 387	0	1 387	109%	9 174
Industrie	14 395	2 658	17 053	9 504	306	9 810	74%	56 961
Batiments & Travaux Publics	6 419	0	6 419	3 655	0	3 655	76%	26 189
Tourisme (2)	4 227	0	4 227	4 444	0	4 444	-5%	24 123
Services & Commerce	30 046	1 080	31 127	19 260	2 045	21 305	46%	123 408
Totaux	57 983	3 738	61 721	38 250	2 351	40 601	52%	239 855

(2) Ce secteur représente principalement l'activité location de voitures.

Faits Saillants du 1^{er} Trimestre 2012

Le premier trimestre de 2012 se caractérise par une nette reprise de l'activité qui se traduit par une augmentation de 70% des approbations et de 52% des mises en force entraînant une croissance de 7,27% du Produit Net de Leasing.

Le ratio des actifs classés s'établit à 8,52% en ligne avec celui au 31/12/2011 (8,65%) mais en augmentation par rapport à celui du premier trimestre 2011 (6,20%). Cette augmentation traduit la conjoncture économique difficile qu'a connu la Tunisie en 2011.

Les prémices d'amélioration observées en 2012 laissent prévoir une baisse de ce taux.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012 :

		(en millions de dinars)				
		PREMIER TRIMESTRE			EXERCICE	
		2012	2011	Var en %	2011*	
1	Approbations					
2	Répartition des approbations / secteurs & par type	Total	76 106	33 320	128,4%	237 767
	2-1 Agriculture	Mobilier	10 776	3 187	298,1%	28 379
		Immobilier	75	0		0
	2-2 Industrie	Mobilier	7 650	3 304	131,6%	22 983
		Immobilier	0	60	-100,0%	1 983
	2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	5 541	2 279	143,1%	17 510
		Immobilier	0	97	-100,0%	1 734
	2-4 Tourisme	Mobilier	1 417	145	877,2%	3 725
		Immobilier	0	40	-100,0%	182
	2-5 Services et commerce	Mobilier	50 647	21 478	135,8%	150 465
		Immobilier	0	2 730	-100,0%	10 806
3	Mises en force					
4	Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	54 000	30 160	79,0%	175 098
	4-1 Agriculture	Mobilier	8 079	2 556	216,1%	19 464
		Immobilier	0	0		0
	4-2 Industrie	Mobilier	4 979	3 375	47,5%	16 248
		Immobilier	1 022	213	379,8%	728
	4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	4 728	4 012	17,8%	16 308
		Immobilier	0	0		712
	4-4 Tourisme	Mobilier	820	145	465,6%	2 419
		Immobilier	142	40	0,0%	40
	4-5 Services et commerce	Mobilier	33 738	17 273	95,3%	111 917
		Immobilier	492	2 546	-80,7%	7 262
5	Total des engagements en cours		330 325	245 223	34,7%	314 590
6	Total des engagements classés		41 008	41 518	-1,2%	40 621
7	Trésorerie Nette		9 311	3 521	164,4%	-190
8	Structure des Ressources		258 983	193 371	33,9%	238 668
	Emprunts obligataires		29%	26%	11,5%	21,0%
	Emprunts bancaires		63%	63%	0,0%	70,0%
	Emprunts étrangers		2%	4%	-50,0%	2,0%
	Billets de trésorerie		7%	7%	0,0%	7,0%
9	Capitaux propres		27 338	23 803	14,9%	21 682
10	Revenus bruts de Leasing & Factoring		7 004	5 708	22,7%	25 481
11	Revenus nets de leasing		6 793	5 189	30,9%	23 849
12	Produits nets de leasing		4 069	2 341	73,8%	12 189
13	Total charges d'exploitation* hors provisions		1 147	884	29,8%	3 945

* Données non auditées

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements en cours : comprennent l'ensemble des engagements bruts de leasing , de factoring nets de provisions et de participations nettes de provisions

Capitaux propres: Capitaux propres compte non tenu des résultats de l'année en cours

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Intérêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les faits marquants

L'activité d'ATTIJARI LEASING au cours du 1^{er} Trimestre 2012 par rapport à la même période de l'exercice 2011 par :

* Une augmentation des approbations de 42,7MD, soit de 126% par rapport à fin 2011

* Une augmentation des mises en force de 23,8MD, soit de 76%

* Une augmentation des emprunts de 65,6 MD ou de 33% .

* Une augmentation des capitaux propres de 3,5 MD provenant de l'augmentation de capital ou de 14%

* Une augmentation du produit net de leasing de 1,7 MD ou de 73% .

* Le Produit net de leasing a augmenté de 73,8% passant de 2,3 à 4 MD

* Les charges d'exploitation ont connu une augmentation de 29,8% en relation avec le développement de la société

La société a clôturé au cours du premier trimestre 2012 l'émission d'un emprunt obligataire de 30MD

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Indicateurs d'activité	Unité	1 ^{er} TR 2012	1 ^{er} TR 2011	31/12/2011	31/12/2010
Nombre de passagers par catégorie*	Passager	672 962	445 646	3 183 530	3 699 133
Régulier +supplémentaire*	Passager	636 477	397 404	2 543 341	2 478 314
Charter +pélérinage*	Passager	36 485	48 242	640 189	1 220 819
Nombre d'heures Charter*	Heures	972	1 678	15 061	26 343
Nombre d'heures louées*	Heures	-	277	854	3 575
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milliers	942 055	658 979	4 921 352	5 401 973
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*	Milliers	1 377 255	1 088 817	6 912 071	7 607 378
Coefficient de remplissage*	%	68,4%	60,5%	71,2%	71,0%
Coefficient de chargement*	%	61,8%	58,7%	64,4%	64,6%
Tonnage Fret et poste*	Tonne	2 390	2 302	10 401	10 889
Tonnes-kilomètres transportées*	Tonne Kilometre	97 195 813	67 106 419	499 270 395	526 343 009
Tonnes-kilomètres offertes*	Tonne Kilometre	157 245 544	114 369 765	775 714 854	814 689 019
Part du Marché*(3)	%	45,1%	41,5%	42,8%	35,0%
Ponctualité Flotte*	%	62,2%	65,9%	56,0%	63,0%
Utilisation Flotte*(3)	Heures par jour par avion	5,95	5,32	6,80	8,30
Recette moyenne / passager (vols réguliers)*	Dinars	204	204	236	229
Recette moyenne / heures de vol (charters)*(3)	Dinars	9 461	9 831	10 093	9 980
Revenus du transport par catégorie*(3) (4)	MD	170,193	118,780	878,957	990,756
Activité régulière*	MD	154,728	95,152	682,630	672,822
Activité charter*	MD	9,359	16,633	153,117	274,952
Activité supplémentaire*	MD	0,738	1,813	20,167	21,282
activité fret+poste*	MD	5,368	5,182	23,043	21,700
Dépense assistance commerciale*(3)	MD	14,851	12,318	67,987	76,782
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	3,978	2,656	12,482	18,853
Redevances Aéroportuaires*(3)	MD	49,716	35,749	222,320	256,506
Loyer Avions	MD	-	0,798	3,060	17,374
Assurances Avions	MD	2,785	2,611	10,909	9,518
Charges d'entretien et réparation*(3)	MD	12,417	20,163	50,312	77,469
Dépenses Carburants*	MD	60,515	42,081	282,567	240,450
Charges de personnel (2) (3)	MD	34,524	34,379	154,695	140,784
Effectif (3)	Employé	3 747	3 437	3 739	3 009
Nombre d'avions par catégorie	Avion	34	33	34	33
Propriété de Tunisair	Avion	23	22	23	22
Leasing	Avion	11	11	11	11
Amortissements	MD	20,849	20,327	89,069	81,154
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	109,511	110,731	109,392	158,936
Endettement (5)	MD	566,199	462,745	515,155	509,607
Charges Financières	MD	3,969	3,451	11,787	10,994
Redevances de leasing (principal)	MD	12,435	21,784	57,320	67,378
Produits financiers	MD	0,496	0,936	2,900	7,468

Bases Retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité:

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en terme de flux financiers (encaissements décaissements)

- Liquidités et équivalents de liquidité
- Redevances de leasing
- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 1^{er} trimestre 2011 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et court terme

* Estimation

Fait marquants:

une augmentation des prix du carburant en moyenne de 15 % par rapport au 1^{er} trimestre 2011
une augmentation du trafic de 51 % du 1^{er} trimestre 2012 par rapport à la même période de 2011

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Indicateurs SERVICOM individuel

Désignation	1er trimestre			31/12/2011
	2011	2012	Variation	
1-Produits d'exploitation	706	897	27%	5 336
Réseaux en cuivre et fibre optique	482	420	-13%	2 378
Réseaux d'entreprises	224	358	60%	2 958
Accessoires de réseaux	0	119		0
2-Autres Produits d'Exploitation	0	0		4
3-Charges d'Exploitation	657	840	28%	4 707
dont Charges de personnel	157	153	-3%	553
dont Autres charges d'Exploitation	190	163	-14%	527
Dont dotation aux amortissements	22	23	5%	97
4-Résultat d'Exploitation	49	57	16%	633
5-Marge d'Exploitation	7%	6%	-8%	12%
6-Charges Financières	42	59	40%	270
7-Produits financiers	11	28	155%	59

NB : Les chiffres individuels de la société Servicom cotée en bourse ne représentent que 13% du volume d'activité du groupe, ainsi pour une meilleure analyse financière du groupe Servicom, veuillez vous référer aux indicateurs consolidés.

Le chiffre d'affaires de la société SERVICOM s'élève au 31/03/2012 à 897 KDT contre 706 KDT en 2011 enregistrant ainsi une évolution de 27%, cette croissance provient essentiellement du développement de la branche réseaux d'entreprises qui a réalisé une croissance au premier trimestre 2012 de 60% ainsi qu'au démarrage de l'activité accessoires de réseaux dont le chiffre d'affaires s'établit à 119 KDT.

Le résultat d'exploitation s'établit au 31/03/2012 à 57 KDT en légère amélioration par rapport à 2011 qui était de 49 KDT. La marge d'exploitation s'établit au 31/03/2012 à 6% contre 7% au 31/03/2012 soit une légère régression de 8%.

Par ailleurs, nous prévoyons pour 2012 une augmentation de 20% du chiffre d'affaires par rapport à 2011 et ceci par l'entrée en activité du département accessoires de réseaux qui se spécialisera dans la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements essentiellement d'énergie tels que les onduleurs et les groupes électrogènes.

Indicateurs Groupe SERVICOM Consolidé

Désignation	1er trimestre			31/12/2011
	2011	2012	Variation	
1-Produits d'exploitation	4 473	6 463	44%	26 055
SERVICOM	707	897	27%	5 336
SERVITRA	1 710	2 741	60%	10 062
SERVITRADE	1 996	2 190	10%	9 437
SERVIPRINT	60	55	-8%	289

- Suite -

ALCHOUROUK (Libye)	0	0		0
SERVIRAMA (Maroc)	0	580		931
2-Autres Produits d'Exploitation	0	0		4
3-Charges d'Exploitation	4 269	6 081	42%	23 813
dont Charges de personnel	746	578	-23%	2 478
dont Autres charges d'Exploitation	634	610	-4%	2 563
Dotations aux amortissements et aux provisions	104	133	28%	561
4-Résultat d'Exploitation	204	382	87%	2 246
5-Marge d'Exploitation	4,6%	5,9%	30%	8,6%
6-Charges Financières	176	235	34%	1 049
7-Produits financiers	14	44	214%	

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SERVICOM a observé courant le premier trimestre 2012 une croissance de 44% passant de 4,5 MDT en 2011 à 6,5 MDT en 2012. Cette croissance provient de l'augmentation des volumes d'affaires de la majorité des secteurs et notamment les secteurs des travaux publics, télécommunications et ascenseurs.

Malgré une conjoncture nationale qui demeure difficile, une reprise soutenue des performances du groupe a été observée courant le premier trimestre 2012. En effet, le résultat d'exploitation augmente de 87% par rapport au 1^{er} trimestre 2011 en s'établissant à 382 KDT.

D'autre part, la marge d'exploitation consolidée au 31/03/2012 s'établit à 5,9%, en nette amélioration par rapport au 31/03/2011.

Ainsi, les résultats se sont améliorés dans le secteur des télécommunications (de 49 KDT en 2011 à 57 KDT en 2012), dans le secteur des travaux publics (de 26 KDT en 2011 à 159 KDT en 2012) et dans le secteur de la climatisation & ascenseurs (de 170 KDT en 2011 à 210 KDT en 2012).

Le premier trimestre a été marqué par :

• **Télécoms :**

Le chiffre d'affaires de l'activité s'élève au 31/03/2012 à 897 KDT contre 706 KDT en 2011 enregistrant ainsi une évolution de 27%, cette croissance provient essentiellement du développement de la branche réseaux d'entreprises qui a réalisé une croissance au premier trimestre 2012 de 60% mais aussi par le développement de la nouvelle activité d'accessoires de réseaux qui a généré au premier trimestre un chiffre d'affaires de 119 KDT.

• **Travaux Publics :**

2012 s'annonce comme une année de forte croissance de la société SERVITRA qui voit son chiffre d'affaires progresser de 60% par rapport au 1^{er} trimestre 2011.

Le trimestre est surtout marqué par la montée en puissance du département routes et VRD grâce à l'entrée en exploitation de certains projets importants et particulièrement :

- Les Travaux de voiries d'assainissement, de drainage des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable et d'éclairage public dans le quartier Elhana dans la commune de Mednine d'un montant de 2,3 MDT (pour le compte de l'ARRU).
- Travaux de 39 Km de routes à Tataouine (pour le compte du conseil régional de Tataouine).

• **Climatisation & ascenseurs :**

Le développement du volume d'affaires de la société SERVITRADE et particulièrement l'activité ascenseurs avec un taux de croissance total de 10% par rapport au 1^{er} trimestre 2011. En effet, l'activité ascenseurs a permis de générer au 31/03/2012 un chiffre d'affaires d'environ 540 KDT et nous prévoyons de réaliser un chiffre d'affaires annuel de cette activité de 3,5 MD soit une hausse de 161% par rapport à 2012.

Le carnet de commande de la société au 31/03/2012 s'établit à 2,9 MD qui est en progression de 58% par rapport à la même date en 2011. Ainsi, nous prévoyons pour 2012 une croissance de plus de 30% du chiffre d'affaires portée par une forte progression des ventes d'ascenseurs et un rebond de l'activité climatisation à partir du 2^{ème} trimestre 2012.

• **Maroc :**

La signature de nouveaux projets de la filiale marocaine SERVIRAMA, opérant dans le secteur de la climatisation, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 580 KDT au premier trimestre. Par ailleurs, nous prévoyons le démarrage de l'activité ascenseurs au Maroc au courant du deuxième trimestre 2012.

• **Lybie :**

A ce jour, et malgré notre présence progressive sur le marché, nous n'avons pas repris les ventes vu la situation politique encore incertaine.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة طريق نعيان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الاولى 2012

السنة المحاسبية 2011	من 01-01-2011 إلى 03-31-2011	من 01-01-2012 إلى 03-31-2012	الثلاثية الاولى لسنة 2011	الثلاثية الاولى لسنة 2012	البيانات
7.908,3	1.435,1	1.794,4	1.435,1	1.794,4	I - الإيرادات
74,4	9,2	12	9,2	12	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.115,4	269,4	255,5	269,4	255,5	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
6.295,2	1.061,1	1.428,3	1.061,1	1.428,3	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
188,2	39,4	42,3	39,4	42,3	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
192,1	40,8	35,2	40,8	35,2	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
43	15,2	21,1	15,2	21,1	- إيرادات أخرى
7.410,6	1664,2	1.529,2	1.664,2	1.529,2	II - الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
6.096,7	1.147	1.358,5	1.147	1.358,5	- أعباء الاستغلال (من بينها مصاريف الأعوان)
(4.367,7)	(716,7)	(896,4)	(716,7)	(896,4)	- أعباء الاستغلال الأخرى
1.313,9	517,2	170,7	517,2	170,7	

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية.

الملاحظات:

(1) سجلت الإيرادات خلال الثلاثي الأول من سنة 2012 ارتفاعا بـ 359,3 أد مقارنة بالثلاثية الأولى سنة 2011:

- ارتفاع المداخل المتأتية من إسداء الخدمات بـ 367,2 أد
- انخفاض المداخل المتأتية من كراءات المباني بـ 13,9 أد.
- نتيجة إستبدال صيغة الكراء بالجناح الرابع (من تجار جملة إلى وكلاء بيع)

(2) سجلت الأعباء خلال الثلاثي الأول من سنة 2012 إنخفاضا بـ 135 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2011:

- ارتفاع أعباء الإستغلال بـ 211,5 أد (من بينها 42,7 أد كمخصصات الإستهلاكات) و إنخفاض أعباء الإستغلال الأخرى بـ 346,5 أد .
- ناتج عن إنتداب أعوان التنظيف و الحراسة كأعوان متعاقدين بعد إلغاء عقود المناولة.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES

- SIAME-

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Chiffres En DT

<u>Indicateur</u>	<u>Du début de l'ex 2012 à la fin du 1^{er} trim 2012</u>	<u>Du début de l'ex 2011 à la fin du 1^{er} trim 2011</u>	<u>Exercice 2011</u>
Revenus (Marché local)	1.606.404	1.261.529	8.699.130
Revenus (Marché de l'export)	1.690.730	1.962.319	11.048.180
<u>Total des Revenus</u>	<u>3.297.134</u>	<u>3.223.848</u>	<u>19.747.310</u>
<u>Production</u>	<u>4.342.942</u>	<u>4.432.206</u>	<u>20.470.923</u>
Investissements matériels	0	7.900	701.889
Investissements immatériels	88.127	144.288	7.900
<u>Total des Investissements</u>	<u>88.127</u>	<u>152.188</u>	<u>709.789</u>
Encours dettes à moyen et long terme	1.797.635	2.746.395	2.246.594
Financement en devises	1.836.890	358.064	1.751.750
Billets de trésorerie	0	0	0
Préfinancement à l'export	0	0	0
Financements de stock	500.000	0	0
Encours Escompte	1.695.861	915.339	1.608.022
Liquidités disponibles / Découvert bancaire	560.705	-965.495	-276.100
<u>Total endettement bancaire</u>	<u>6.391.091</u>	<u>3.054.303</u>	<u>5.330.266</u>

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production au 31/03/2012 et au 31/12/2011 selon la formule :
(Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.

2) Commentaire des indicateurs :

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société ont enregistré une légère augmentation de 2,72% au terme du premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2011. Cette augmentation s'explique par l'effet compensé de :

- Suite -

- ✓ L'amélioration des ventes locales de +27,34 % soit +344.875 dinars résultant de :
 - L'augmentation des ventes à la STEG de +131.712 dinars soit +29.6% .
 - L'augmentation des ventes sur le marché local privé de +213.163 dinars soit +26.1% par rapport au 1^{er} trimestre 2011.
- ✓ La régression des ventes à l'export de -13.84 % soit -271.589 dinars résultant essentiellement du recul des exportations sur le marché Irakien du fait des conditions sécuritaires qui y règnent depuis plusieurs mois.

Au regard de notre carnet de commandes qui enregistre à ce jour, plus de six mois de chiffre d'affaires, l'année 2012 s'annonce une année prometteuse à tout point de vue.

Investissements

Les investissements réalisés au 31/03/2012 totalisent la somme de 88.127 dinars et correspondent essentiellement à:

- ✓ La réalisation des travaux rentrant dans le cadre de l'achèvement de la construction des nouveaux ateliers de production de compteurs électriques et d'appareillage de protection pour une valeur de 36.796 dinars et dont les travaux ont démarré au milieu de l'exercice 2010.
- ✓ L'acquisition de matériel et outillage industriel et des équipements de bureau pour une valeur de 51.331 dinars

Il y a lieu de noter également, que le projet de construction de nouveaux ateliers de fabrication électrique touche à sa fin et que l'entrée en production est prévue pour début Mai 2012. Ces ateliers conçus pour fonctionner en mode « Lean Manufacturing », seront équipés de moyens de production à même de générer un gain substantiel en productivité, une réduction des coûts de production, une meilleure réactivité et offriront un meilleur environnement de travail pour notre Personnel.

Endettement

- L'endettement bancaire de la SIAME, a enregistré une hausse de 1.060.825 dinars par rapport à son niveau au 31 Décembre 2011. Cet accroissement, provient des besoins additionnels en crédit de gestion pour faire face aux échéances fournisseurs, notamment ceux ayant intervenu dans la réalisation du projet de construction des nouveaux ateliers et pour l'approvisionnement en matières premières et composants commandés en fin d'année en prévision des marchés déjà signés et dont la réalisation est prévue courant la première moitié de l'année en cours.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES- STAR-
Siège Social :Square Avenue de Paris, 1080 Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- publie, ci-dessous, ses indicateurs d'activité trimestriels relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

Unité : 1000 dinars			
Primes Emises Nettes d'Annulations et de Ristournes /Exercice En cours de coassurances et de Taxes			
Branches	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
Automobile	42 217	39 485	107 585
Incendie et Risques Divers	17 399	7 914	16 727
Transport	2 582	3 567	15 774
Autres Branches	17 598	15 679	54 949
Total Non Vie	79 796	66 645	195 034
Vie	2 407	1 579	8 592
Total Général	82 203	68 224	203 626

PRIMES CEDEES			
Branches	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
Automobile	0	0	231
Incendie et Risques Divers	10 035	4 071	8 357
Transport	559	2 165	11 682
Autres Branches	0	0	229
Total Non Vie	10 595	6 236	20 499
Vie	0	6	109
Total Général	10 595	6 242	20 608

Commissions Echues			
Branches	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
Automobile	2 302	2 017	8 106
Incendie et Risques Divers	912	699	1 738
Transport	64	73	271
Autres Branches	372	361	1 407
Total Non Vie	3 650	3 149	11 522
Vie	689	443	2 587
Total Général	4 339	3 592	14 108

SINISTRES REGLES			
Branches	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
Automobile	21 675	20 074	81 299
Incendie et Risques Divers	2 194	1 162	9 373
Transport	79	169	1 869
Autres Branches	14 025	11 121	48 035
Total Non Vie	37 973	32 525	140 576
Vie	506	504	2 273
Total Général	38 479	33 029	142 849

SINISTRES DECLARES (NOMBRE)			
Branches	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
Automobile	12 761	11 126	47 908
Incendie et Risques Divers	584	631	1 558
Transport	60	53	216
Autres Branches*	152 107	127 794	519 191
Total Non Vie	165 512	139 604	568 873
Vie	99	85	326
Total Général	165 611	139 689	569 199

*DONT BULLETINS DE SOINS (GROUPE MALADIE) : 151 283 au 31/03/2012 contre 127 291 au 31/03/2011

PRODUITS FINANCIERS ECHUS*			
	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	Année 2011
TOTAL	6 515	6 512	31 272

* Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régles , Sinistres déclarés, Primes Cédées , Commissions) et Revenus Financiers.

* Les commissions, les acceptations, les primes cédées et le nombre des déclarations et les règlements sinistres Groupe premier trimestre 2012 sont provisoires.

Le premier trimestre de l'année 2012, enregistre:

- Un total des primes nettes en augmentation de 20,49%, expliqué principalement par le retour en portefeuille d'une affaire importante impactant les branches Incendie Risques Techniques et divers (+119,87%).

Abstraction faite de cette affaire, la production au 31/03/2012 enregistre aussi une augmentation de 10,18%, soit 75,2MD contre 68,2MD en 2011.

- Des règlements sinistres en augmentation de 16,5% suite au maintien d'une cadence de règlement accélérée.
- Des produits financiers en légère augmentation de 0,05%.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعوية
المقر الاجتماعي المركز العمراني الشمالي شارع 7 نوفمبر- مركز المدينة الدولي
(برج المكاتب)- تونس-

تنشر الشركة العقارية التونسية السعوية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى 2012

الوحدة : الدينار التونسي			
الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقعية			
البيانات	الثلاثية الاولى 2011	الثلاثية الاولى 2012	السنة المحاسبية 2011-4
راس مال الشركة	13 000 000	13 000 000	13 000 000
رقم المعاملات - عقود بيع -	930 907	0	9 480 038
دينار الربح - سكني-	143 500	-	324 237
كثيولترا سنتر-تجاري-	787 407	-	1 342 601
شط القنطاري	-	-	7 587 700
اخرى	-	-	225 500
مداخل اخرى	-	10 000	69 199
مجموع المداخل	930 907	10 000	9 549 237
رقم المعاملات - وعود بيع -*	1 000 000	9 640 000	15 004 000
دينار الربح 5.	-	3 250 000	10 760 000
كثيولترا سنتر	-	92 000	-
شط القنطاري	1 000 000	6 298 000	4 244 000
القيمة المضافة الخام -1-	325 000	-	4 544 299
الزبد الخام للاستغلال	275 800	-	3 657 076
مخزون في طور الاجاز	18 250 193	6 452 369	5 408 365
مخزون جاهز-معروض للبيع	825 000	29 484 728	28 187 029
شط القنطاري	-	21 027 941	20 023 381
دينار ربح 4	300 000	-	-
دينار ربح 5.	-	6 203 405	5 843 161
كثيولترا سنتر	525 000	-	67 105
اخرى	1 192 390	2 253 382	2 253 382
مخزون الاراضي-2-	16 900 622	15 370 600	15 370 600
الاصول المالية	5 345 887	7 439 631	7 439 631
مستحقات الحرفاء	2 135 771	5 828 203	6 406 375
تسيفقات الحرفاء	2 026 053	1 888 339	3 411 661
فروض بتكية طويلة المدى لتمويل شراء الاراضي-3-	-	-	6 094 143
فروض قصيرة المدى لتمويل المشاريع	-	-	16 203 661

- 1- تم احتساب القيمة المضافة الخام فقط على المبيعات المؤقتة بعقود بيع دون اعتبار الوعود
 - 2- قيمة مخزون الاراضي التي تملكها الشركة في نهاية الفترة ووهي اراضي تقع في القطوي بمنطقة سوسة و المركز العمراني الشمالي و حي النصر بتونس
 - 3- لم تعتمد الشركة خلال الثلاثية الاولى من سنة 2012 لفروض طويلة المدى لتمويل مشاريعها
 - 4- بخصوص سنة 2011 , الارقام المذكورة هي معطيات بعد تدقيق مراقب الحسابات و قبل عرضها على الجمعية العامة
- اقترح مجلس ادارة الشركة العقارية التونسية السعوية انعقاد الجمعية الخارقة للعادة بدار المؤسسة بضاف البحيرة لتتصيص على الترفيع في راس مال الشركة من 13 مليون دينار الى 15 مليون دينار و كذلك انعقاد الجمعية العامة وتلك بتاريخ 15 جوان 2012
- قيمة الوعود الممضاة خلال الثلاث الاشهر الاولى *

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

(En TND)

	TRIMESTRE 1		VARIATION		AU 31/12/20 11(**)
	2012	2011	EN TND	%	
Produits d'exploitation (1)	8 138 008	6 228 747	1 909 261	30,7 %	33 926 952
• Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	7 062 922	5 473 225	1 589 697	29,0 %	28 359 502
• Pôle télécoms et intégration réseaux	664 891	657 205	7 686	1,2 %	3 470 198
• Pôle Services PLM	410 195	98 317	311 878	317,2 %	2 097 252
Produits de placement		-			
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-174 940	181 489	-356 429	- 196,4 %	1 107 471
Charges d'exploitation (2) (*)	6710 627	5 070 084	1 640 443	32,4 %	27 195 571
• Charges de personnel	5 130 150	4 328 384	801 766	18,5 %	17 624 381
• Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 319 069	2 085 861	233 108	11,2 %	9 436 609
• Variation des travaux en cours	- 738 592	- 1 344 161	605 569	- 45,1 %	134 581
Marge d'EBITDA (1) - (2)/(1)	18%	19%			20%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Situation provisoire en cours de vérification par le commissaire aux comptes

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2012 :

- Prise de participation dans le capital social de la compagnie aérienne SYPHAX AIRLINES à concurrence de 25 % à savoir deux millions cinq cent mille dinars.
- Prise en compte dans le périmètre de consolidation de la filiale allemande TELNET GmbH.
- Démarrage de nouveaux projets à l'export pour le Pôle télécoms et intégration réseaux, notamment :
 - Un projet de déploiement pour le compte de la Banque Africaine de Développement couvrant 31 pays et qui sera assuré par Data BOX (Tunisie);
 - Un projet de migration 2G/3G en Algérie pour les opérateurs de Telecom en Algérie en partenariat avec la société SOTETEL. Ce projet est confié à la filiale algérienne « DB ALGERIA ».
- Au 31 mars 2012, l'effectif a atteint 588 personnes contre 509 personnes au 31 mars 2011, enregistrant ainsi une évolution de 79 personnes.
- Courant le premier trimestre 2012, le Groupe TELNET HOLDING a recruté 17 ingénieurs pour l'ensemble des activités dont 3 pour l'activité Monétique, 4 pour l'activité Automobile et 2 pour l'activité système d'information.

- Suite -

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

- **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de 6 228 747 dinars au 31 mars 2011 à 8 138 008 Dinars au 31 mars 2012 enregistrant une évolution globale de 30,7 %.

Les indicateurs du premier trimestre 2012 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

- ❖ Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente **86,8** % des produits d'exploitation au 31 mars 2012) :

Au 31 mars 2012, l'activité de ce pôle a connu une évolution de 29 % par rapport au 31 mars 2011 particulièrement au niveau des activités **Monétique** (+207%) suite à l'obtention des nouveaux projets auprès d'Ingenico et **Automobile** (+47%) suite à l'obtention des nouveaux projets auprès de VALEO et JCAE ainsi du nouveau client « VISTEON ENGINEERING SERVICES LTD ».

- ❖ Pôle télécoms et intégration réseaux (représente **8,2** % des produits d'exploitation au 31 mars 2012) :

Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une légère augmentation de 1,2 % par rapport à la même période de l'année 2011. Cette évolution provient de l'activité « prestations de services » avec les divers clients à l'export.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la croissance prévue, au titre de l'exercice 2012, a été freinée par la conjoncture actuelle du pays.

- ❖ Pôle services PLM (représente **5** % des produits d'exploitation au 31 mars 2012):

Les produits d'exploitation de ce pôle (hors formation CATIA) ont connu une évolution de 317,2 % par rapport à la même période de l'exercice 2011.

Il y a lieu de noter que la croissance prévue, au titre de l'exercice 2012, a été freinée par la conjoncture actuelle du pays et qui n'a pas permis la concrétisation du projet de formation CATIA avec le Ministère des Technologies et de la communication.

- **Marge d'EBITDA:**

Au 31 mars 2012, la marge d'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 18 %.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****TELNET HOLDING SA**

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-SO.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Signature d'une Convention de Coopération & Partenariat entre le Groupe TELNET HOLDING et la SOTETEL relatif au développement de leurs activités à l'export

Les sociétés **Telnet Holding** (*TLNET*), **SOTETEL** (*SOTET*) et « **DB Algeria** », filiale du Groupe Telnet Holding en Algérie, viennent d'annoncer la concrétisation de leur annonce d'alliance objet du communiqué de presse commun du 18/04/2012 par la signature d'une convention de coopération et partenariat stratégique pour la réalisation des projets dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications pour le marché Algérien.

Cette convention vise dans une première étape des projets d'ingénierie de déploiement des réseaux d'opérateurs de télécommunications de nouvelle génération en Algérie. A cet effet, SOTETEL et le Groupe Telnet Holding à travers sa filiale « DB Algeria » viennent de démarrer des projets de réalisation de réseaux mobiles 3G pour le compte des différents opérateurs télécoms en Algérie et ce avec des équipementiers de télécoms leaders dans les réseaux mobiles 3G.

Ceci permettra aux deux partenaires d'être acteurs principaux avec d'autres équipementiers de renommée internationale dans les projets de migration 2G/3G prévu en Algérie courant 2012 et 2013 d'une part et d'autre part d'offrir des nouvelles opportunités de projet sur le marché Algérien de déploiement des réseaux en fibre optique pour d'autres secteurs notamment l'énergie et le transport. Vu l'importance de la taille du marché Algérien pour les activités d'ingénierie et le déploiement des réseaux de nouvelles génération, cette convention de partenariat permettra de développer de nouveaux projets en Algérie qui vont nécessiter la mobilisation d'équipes communes TELNET/SOTETEL pouvant atteindre 100 ingénieurs et cadres Tunisiens sur les prochaines années 2012-2014.

Ce partenariat tuniso-tunisienne entre SOTETEL et le Groupe Telnet Holding permettra aux deux partenaires de mieux se positionner sur l'important marché des télécommunications en Algérie dans une première étape et sur les marchés de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest dans une deuxième étape. Ce partenariat porte sur des nouvelles activités à forte valeur ajoutée à l'export dans le domaine des technologies de l'information et de la communication assurant ainsi d'une part la promotion du savoir faire et des compétences tunisiennes sur ces marchés émergents en Afrique et d'autre part le développement des activités à l'export pour SOTETEL et le Groupe Telnet Holding courant de la période 2012-2014.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture es souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaire uprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sou: **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le C is le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Le: xtifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissan rché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'A isian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans fr orès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire rse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – compl banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CM w.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

s indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 20 l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivem :0 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,528%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,592%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,682%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,721%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,772%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,823%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,862%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,926%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,977%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,016%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,080%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,117%	1 007,398
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,131%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,197%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,459%	1 022,512
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,743%	1 050,807
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,875%	1 068,826
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,205%	1 045,188
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,745
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,811
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,415
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,007
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,000
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,829
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,325

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,683	140,715		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,342	12,345		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,265	1,266		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,226	34,236		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,713	46,724		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,640	176,904		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,577	597,495		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,168	145,222		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,071	131,634		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,214	120,577		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,758	118,276		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,319	99,974		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,132	151,547		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,957	112,060		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,260	106,346		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 333,953	1 338,359		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 333,606	2 340,483		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,857	111,228		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,811	113,496		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,117	125,582		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 200,888	1 209,010		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,934	141,771		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,279	16,352		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,644	6 039,688		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 870,211	6 869,448		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,373	2,411		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,957	1,981		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,232	1,282		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,635	108,660
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,825	101,851
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,609	102,636
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,230	104,240
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,487	104,517
34 SICAV AXIS TRÉS ORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,191	108,217
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,899	104,929
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,079	101,108
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,398	101,430
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,605	106,629
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,566	103,592
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,292	101,322
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,905	104,931
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,689	107,718
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,076	103,101
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,608	103,631
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,166	100,190
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,292	105,313
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,548	103,583
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,327	104,354

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,727	104,752
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,641	103,671
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,284	105,313
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,597	105,622
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,987	103,014
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,604	10,606
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,680	104,709
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,698	103,727
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,614	102,680
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,519	77,096
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	160,824	161,710
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 619,667	1 627,607
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,009	114,510
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,900	115,272
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	98,755	99,579
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,622	16,656
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	281,288	285,042
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,588	47,942
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 660,512	2 665,530
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,748	84,862
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,961	61,156
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,830	104,189
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	115,960	116,687
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	110,861	112,149
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,884	11,935
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,033	13,131
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,199	17,334
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,847	18,104
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,338	13,388
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,086	11,067
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,700	10,697
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,600	10,599
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	130,477	130,985
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,099	129,882
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,201	11,254
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	125,875	126,928
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,627	21,691
86	FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,000	100,283
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,931	101,201
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,940	98,808
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,240	99,728
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	117,696	119,576
91	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,966	150,507
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,265	11,495
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,063	125,424
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,016	119,341
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,235	106,532
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,665	106,966
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	185,612	187,440
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	165,440	166,835
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,192	144,965
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 122,087	10 257,158
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	210,592	219,993
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	142,881	145,188
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,375	1 650,642
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	112,465	115,244
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,520	99,852
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,898	118,830
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 342,956	10 329,465

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA MODERE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 982 855 D et une valeur liquidative égale à 1^D,852 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN

**Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		2 389 415,922	1 914 533,908
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 625 187,856	1 262 536,014
b-Obligations et valeurs assimilées	2	764 228,066	651 997,894
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		607 992,464	504 167,107
a-Placements monétaires	3	3 310,601	3 847,817
b-Disponibilités	4	604 681,863	500 319,290
AC 3- Créances d'exploitation		-	186,849
AC 4 -Autres actifs			
TOTAL ACTIF		2 997 408,386	2 418 887,864
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	14 450,694	12 234,846
P A 2 -Autres créditeurs divers		102,554	30,047
TOTAL PASSIF		14 553,248	12 264,893
CP 1-Capital	6	2 943 669,069	2 376 009,437
CP 2- Sommes distribuables		39 186,069	30 613,534
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercice	7	39 186,069	30 613,534
ACTIF NET		2 982 855,138	2 406 622,971
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 997 408,386	2 418 887,864

ETAT DES RESULTATS
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	69 367,655	50 667,182
a-Dividendes		35 551,065	27 996,510
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 816,590	22 670,672
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus Placements monétaires	9	17 128,337	12 437,457
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		86 495,992	63 104,639
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	- 42 028,979	- 31 573,224
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 467,013	31 531,415
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	11	- 6 381,508	- 5 179,920
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 085,505	26 351,495
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		1 100,564	4 262,039
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		39 186,069	30 613,534
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 1 100,564	- 4 262,039
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 19 997,011	140 699,236
+/- values réalisées sur cession de titres		17 598,233	7 989,606
Frais de négociation des titres		- 1 593,316	- 1 486,935
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		34 093,411	173 553,402

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1 -Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a-Résultat d'exploitation	38 085,505	26 351,495
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 19 997,011	140 699,236
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	17 598,233	7 989,606
d-Frais de négociation de titres	- 1 593,316	- 1 486,935
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>		
	542 138,756	1 018 045,299
a-Souscriptions		
Capital	641 338,601	1 784 141,620
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	368 281,086	978 361,216
Régularisation des sommes distribuables	251 353,162	763 077,808
Droits d'entrée	21 704,353	42 702,596
	-	-
b-Rachats		
Capital	- 99 199,845	- 766 096,321
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 55 108,608	- 408 422,109
Régularisation des sommes distribuables	- 40 161,630	- 336 133,769
Droits de sortie	- 3 929,607	- 21 540,443
	-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
	576 232,167	1 191 598,701
<u>AN 4- Actifnet</u>		
a- en début d'exercice	2 406 622,971	1 215 024,270
b- en fin d'exercice	2 982 855,138	2 406 622,971
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 297 716,003	727 776,896
b- en fin d'exercice	1 610 888,481	1 297 716,003
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>		
	1,852	1,855
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>		
	-0,16%	11,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2011

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été initialement destinée à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
ADWYA	10147	5,937	60 238,257	7,042	71 455,174	2,40%
AMEN BANK	324	50,164	16 253,268	65,321	21 164,004	0,71%
ARTES	13195	10,337	136 401,394	9,602	126 698,390	4,25%
ATB	10100	5,049	50 990,653	5,910	59 691,000	2,00%
ATL	2700	4,625	12 488,406	5,486	14 812,200	0,50%
Attijari BANK	2400	13,010	31 223,781	18,702	44 884,800	1,50%
BH	5471	22,429	122 709,863	18,005	98 505,355	3,30%
BT	9000	9,115	82 032,964	10,707	96 363,000	3,23%
CARTHAGE CEMENT	38685	1,874	72 506,347	4,053	156 790,305	5,26%
CIL	1175	18,739	22 018,000	18,069	21 231,075	0,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	13537	9,996	135 309,170	9,588	129 792,756	4,35%
ESSOUKNA	730	4,996	3 646,828	8,139	5 941,470	0,20%
GIF Filter	7625	4,495	34 273,689	5,749	43 836,125	1,47%
MONOPRIX	2449	13,271	32 501,700	28,316	69 345,884	2,32%
PGH	9057	6,121	55 440,126	8,173	74 022,861	2,48%
SFBT	8264	10,020	82 801,585	13,011	107 522,904	3,60%
SIMPAR	1984	22,627	44 892,129	57,691	114 458,944	3,84%
SOPAT	3425	3,264	11 178,344	4,192	14 357,600	0,48%
SPDIT	2730	6,598	18 013,796	6,704	18 301,920	0,61%
STB	1150	9,656	11 104,818	10,003	11 503,450	0,39%
TELNET HOLDING	3420	5,800	19 836,000	8,766	29 979,720	1,01%
TPR	11434	4,670	53 401,794	5,951	68 043,734	2,28%
TUNINVEST	250	6,250	1 562,500	9,946	2 486,500	0,08%
TUNIS RE	2100	8,736	18 345,504	11,434	24 011,400	0,80%
UIB	3800	14,558	55 319,112	18,922	71 903,600	2,41%

Total actions**1 184 490,028****1 497 104,171****50,19%**

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2011	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
---------	-----	-------	---------------------	---------------------	--------------------------------	-------------

Titres OPCVM

FINA O SICAV	460	104,121	47 895,450	103,891	47 789,860	1,60%
SICAV TRESOR	325	104,151	33 848,936	103,897	33 766,525	1,13%
TUNISO EMIRATIE SICAV	450	102,956	46 330,374	103,394	46 527,300	1,56%

Total OPCVM			128 074,760		128 083,685	4,29%
--------------------	--	--	--------------------	--	--------------------	--------------

Total			1 312 564,788		1 625 187,856	54,48%
--------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2011	% Actif net
-------------	-----	-------	---------------------	-----------------------	-------------

Emprunts de Sociétés

ATL 2009/3	300	60,000	18 000,000	18 004,033	0,60%
ATL 2010-1	600	80,000	48 000,000	48 798,689	1,64%
ATTIJARI BANK 2010	600	100,000	60 000,000	62 223,603	2,09%
HANNIBAL LEASE 2010/1	400	80,000	32 000,000	32 723,409	1,10%
HL 2009/2	1000	60,000	60 000,000	60 706,886	2,04%
TL 2010-1	1000	80,000	80 000,000	81 917,814	2,75%
UIB 2009-1	500	90,000	45 000,000	45 978,197	1,54%

Total I			343 000,000	350 352,631	11,75%
----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% Mars 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 868,219	3,55%
BTA 5,6% AOUT 2022	100	1 000,000	100 000,000	101 755,178	3,41%
BTA 5,6% AOUT 2022	80	956,200	76 496,000	77 900,142	2,61%
BTA 6,75% 07/2017	25	992,590	24 814,750	25 458,312	0,85%
BTA 7% 02/2015	50	1 017,130	50 856,500	53 357,321	1,79%
BTA 8,25% 07/2014	48	1 000,000	48 000,000	49 536,263	1,66%

Total II			402 467,250	413 875,435	13,88%
-----------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

Total I+II			745 467,250	764 228,066	25,62%
-------------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 604 681,863 DT, soit 20,27 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 310,601 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 14 553,248 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,90 % de l'actif net.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 14 450,694 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	9 918,682
Dépositaire	1 829,577
Conseil du marché financier (CMF)	350,165
CAC	2 302,270
Publication	50,000
TOTAL	14 450,694

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	2 376 009.437
Nombre de titres	1 297 716 .003

Souscriptions réalisées

Montant	368 281.086
Nombre de titres émis	368 281.086

Rachats effectués

Montant	55 108.608
Nombre de titres rachetés	55 108.608

Capital au 31-12-2011

Montant ⁽²⁾	2 689 181.915
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 610 888.481

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 2 943 669.069.

	(2)	2 689 181,915
Résultat 2010 capitalisé		30 613,534
Régularisation du résultat 2010 capitalisé		16 674,182
Variation des différences d'estimation		-19 997,011
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		17 598,233
Régularisation des sommes non distribuables		211 191,532
Frais de négociation		- 1 593,316
Capital au 31/12/2011		2 943 669.069

7. SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2011 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	38 085,505
Régularisations	1 100,564
TOTAL	39 186,069

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2011 69 367,655 contre 50 667,182 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes		
des actions admises à la cote	32 559,970	24 977,635
des titres OPCVM	2 991,095	3 018,875
Revenus des obligations		
Intérêts BTA	17 636,618	10 138,821
Intérêts obligations sociétés	16 179,972	12 531,851
TOTAL	69 367,655	50 667,182

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 17 128,337 DT contre 12 437,457 DT au 31/12/2010 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 42 028,979 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	35 088,092	26 316,620
Rémunération du dépositaire	6 940,887	5 256,604
TOTAL	42 028,979	31 573,224

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 6 381,508 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	2 710.138	2 032.643
Honoraires CAC	3 102.500	2 954.000
Publicité et publication	386.010	100,010
Commissions bancaires	2,653	3.220
Impôts et taxes	180.207	90.047
TOTAL	6 381,508	5 179,920

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 748 439 D et une valeur liquidative égale à 1^D,254 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC 1-Portefeuille-titres		1 400 092,872	931 424,014
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	33 170,570	52 983,210
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 366 922,302	878 440,804
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		351 937,371	237 918,520
a-Placements monétaires	3	1 619,605	1 750,620
b-Disponibilités	4	350 317,766	236 167,900
AC 3- Créances d'exploitation			
AC 4 -Autres actifs		243,562	-
TOTAL ACTIF		1 752 273,805	1 169 342,534
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	3 711,705	5 548,738
P A 2 -Autres créditeurs divers		122,954	30,047
TOTAL PASSIF		3 834,659	5 578,785
CP 1-Capital	6	1 691 602,725	1 131 274,167
CP 2- Sommes distribuables		56 836,421	32 489,582
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l'exercice	7	56 836,421	32 489,582
ACTIF NET		1 748 439,146	1 163 763,749
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 752 273,805	1 169 342,534

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	49 754,848	42 963,397
a-Dividendes		1 465,060	1 874,310
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		48 289,788	41 089,087
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus Placements monétaires	9	8 100,984	5 975,551
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		57 855,832	48 938,948
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	13 226,765	13 839,007
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 629,067	35 099,941
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	11	2 018,806	3 842,114
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 610,261	31 257,827
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		14 226,160	1 231,755
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 836,421	32 489,582
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	-	14 226,160	-
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	1,621	190,690
+/- values réalisées sur cession de titres	-	326,861	81,897
Frais de négociation des titres	-	118,000	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		42 163,779	31 366,620

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2011 au 31/12/2011
(exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	42 163,779	31 366,620
a-Résultat d'exploitation	42 610,261	31 257,827
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 1,621	190,690
c-Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 326,861	- 81,897
d-Frais de négociation de titres	- 118,000	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	542 511,618	42 798,757
a-Souscriptions	626 327,198	61 537,477
Capital	502 520,041	50 925,085
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	69 929,665	7 180,969
Régularisation des sommes distribuables	53 877,492	3 431,423
b-Rachats	- 83 815,580	- 18 738,720
Capital	- 67 079,994	- 15 737,962
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 9 338,077	- 2 215,132
Régularisation des sommes distribuables	- 7 397,509	- 785,626
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	584 675,397	74 165,377
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	1 163 763,749	1 089 598,372
b- en fin d'exercice	1 748 439,146	1 163 763,749
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	958 807,796	923 620,673
b- en fin d'exercice	1 394 247,843	958 807,796
VALEUR LIQUIDATIVE	1,254	1,214
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	3,29%	2,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2011

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCE MAGHREBIA. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. -

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	VL au 31/12/2011	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
FINA O SICAV	170	102,533	17 430,610	103,891	17 661,470	1,01%
TUNISO EMIRATE SICAV	150	102,771	15 415,575	103,394	15 509,100	0,89%
TOTAL			32 846,185		33 170,570	1,90%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<i>Emprunts d'Etat</i>					
BTA 5,5% MARS 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 838,219	6,22%
BTA 5,6% AOÛT 2022	100	975,000	97 500,000	99 255,178	5,68%
BTA 5,6% AOÛT 2022	40	958,000	38 320,000	39 022,071	2,23%
BTA 6,75% 07/2017	78	992,590	77 422,020	79 429,932	4,54%
BTA 7% 02/2015	180	1 017,130	183 083,400	192 086,359	10,99%
BTA 7-02/2015	50	1 034,700	51 735,000	54 235,821	3,10%
BTA 8,25% 07/2014	93	1 000,000	93 000,000	95 976,510	5,49%
SOUS TOTAL 1			646 330,420	668 844,090	38,25%

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Emprunts de Sociétés					
ATL 2009/3	750	60,000	45.000,000	45.010,082	2,57%
ATL 2010-1	200	80,000	16.000,000	16.266,230	0,93%
ATL 2011	1100	100,000	110.000,000	110.044,244	6,29%
ATTIJARI BANK 2010	650	100,000	65.000,000	67.408,904	3,86%
BTE 2011	1700	100,000	170.000,000	170.139,726	9,73%
CIL 2008/1	1000	40,000	40.000,000	40.710,382	2,33%
HANNIBAL LEASE 2010/1	300	80,000	24.000,000	24.542,558	1,40%
TL 2009-1	800	60,000	48.000,000	50.080,000	2,86%
UIB 2009-1	1000	91,134	91.133,680	93.090,074	5,32%
UIB 2011-1	400	100,000	40.000,000	40.705,050	2,33%
UIB 2011-2	400	100,000	40.000,000	40.080,962	2,29%
SOUS TOTAL 2			689.133,680	698.078,212	39,93%
TOTAL			1.335.464,100	1.366.922,302	78,18%

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Ces placements correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2011.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2011 à 350 317,766 DT, soit 20,04 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 1 619,605 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 3 834,659 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,92 % de l'actif net.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3 711,705 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 555,027
Dépositaire	877,859
Conseil du marché financier (CMF)	228,819
Publication	50,000
TOTAL	3 711,705

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	1 131 274,167
Nombre de titres	958 807,796

Souscriptions réalisées

Montant	502 520,041
Nombre de titres émis	502 520,041

Rachats effectués

Montant	67 079,994
Nombre de titres rachetés	67 079,994

Capital au 31-12-2011

Montant ⁽²⁾	1 566 714,214
Nombre de titres ⁽¹⁾	1 394 247,843

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 691 602,725.

	(2)	1 566 714,214
Résultat 2010 capitalisé		32 489,582
Régularisation du résultat 2010 capitalisé		32 253,823
Variation des différences d'estimation		-1,621
Moins valeur réalisée		-326,861
Régularisation des sommes non distribuables		60 591,588
Frais de négociation		-118,000
Capital au 31/12/2011		1 691 602,725

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	42 610,261
Régularisations	14 226,160
TOTAL	56 836,421

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 / 12 / 2011 les revenus du portefeuille titres totalisent 49 754,848 DT contre 42 963,397 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	1 465,060	1 874,310
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	30 688,197	24 829,996
Intérêts sur obligations	17 601,591	16 259,091
TOTAL	49 754,848	42 963,397

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 8 100,984 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 13 226,765 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	9 998,405	11 059,697	5 813,473
Rémunération du dépositaire	3 228,360	2 779,310	1 493,671
TOTAL	13 226,765	13 839,007	7 307,144

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 2 018,806 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	1 296,373	1 105,507
Honoraires CAC	153,990	2 543,750
Publicité et Publication	386,010	100,010
Commission bancaires	2,226	2,800
Impôts et taxes	180,207	90,047
TOTAL	2 018,806	3 842,114

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE, moyennant une commission de gestion calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Cette commission a été fixée à 0,85 % pour le premier trimestre et 0,6 % pour les 3 autres.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

BNAC CONFIANCE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011.

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire BNA CAPITALAUX,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2011.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 22,25% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2011, l'actif net de du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 43,26 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2011.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2012

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	372 636	409 436
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		165 278	203 072
b - Obligations et valeurs assimilées		207 358	206 365
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	106 654	151 893
a- Placements monétaires		105 188	150 333
b- Disponibilités		1 466	1 559
AC 3- Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		479 290	561 329
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3-3	2 061	4 423
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	5 614	5 648
TOTAL PASSIF		7 674	10 071
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	463 054	546 700
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	8 561	4 558
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		8 559	4 557
ACTIF NET		471 615	551 258
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		479 290	561 329

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2011

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2010
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	19 301	10 283
a - Revenus action et valeurs assimilées		6 972	5 343
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 329	4 940
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	1 929	6 613
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 231	16 896
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(5 488)	(5 815)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 742	11 081
PR 3 - Autres produits d'exploitation		0	0
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(6 230)	(6 437)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 513	4 644
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(954)	(87)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 559	4 557
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		954	87
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(41 998)	(26 443)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		19 270	67 421
- Frais de négociation		(146)	(235)
RESULTAT DE LA PERIODE		(13 361)	45 387

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos au 31 décembre 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2011	Période du 01/01 au 31/12/2010
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(13 361)	45 387
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	9 513	4 644
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 998)	(26 443)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 270	67 421
d - Frais de négociation de titres	(146)	(235)
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(4 556)	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(61 726)	4 551
a - Souscriptions	0	947 672
- Capital	0	742 600
- Régularisation des sommes non distribuables	0	197 380
- Régularisation des sommes distribuables	0	7 692
b - Rachats	(61 726)	(943 121)
- Capital	(50 600)	(742 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 172)	(193 342)
- Régularisation des sommes distribuables	(954)	(7 779)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(79 643)	49 939
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	551 258	501 319
b - En fin de période	471 615	551 258
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	4 306	4 300
b - En fin de période	3 800	4 306
VALEUR LIQUIDATIVE		
a - En début de période	128,020	116,585
b - En fin de période	124,109	128,020
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-2,23%	9,81%

Notes aux états financiers
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 372 636 DT contre 409 436 DT au 31 Décembre 2010 . Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% de l'actif Net
Actions et valeurs assimilées	16 642	192 795	165 278	35,05%
Actions cotées	16 414	169 121	141 618	30,03%
ARTES	3 000	40 070	28 806	6,11%
ATTIJ BANK	500	10 950	9 351	1,98%
BH	300	7 470	5 402	1,15%
BNA	700	8 400	8 413	1,78%
BT	2 100	23 090	22 485	4,77%
NAKL	2 500	33 449	23 970	5,08%
SFBT	1 814	22 382	23 602	5,00%
SOTUVER	500	4 755	4 756	1,01%
TPR	1 500	9 176	8 927	1,89%
TUNISAIR	3 500	9 380	5 908	1,25%
OPCVM	228	23 674	23 660	5,02%
POS	228	23 674	23 660	5,02%
Emprunts de sociétés	3 060	203 200	207 358	43,97%
AIL2007	350	7 000	7 016	1,49%
ATL 2007-2	350	7 000	7 122	1,51%
ATL 2010-1	490	39 200	39 852	8,45%
CIL 2007/2	350	14 000	14 624	3,10%
CIL 2008/1	100	4 000	4 071	0,86%
CIL 2011/1	250	25 000	25 862	5,48%
HAN LEASE2010-2	500	40 000	40 172	8,52%
TL SUB 2010	450	45 000	46 594	9,88%
UIB2011-2	220	22 000	22 046	4,67%
TOTAL	19 702	395 995	372 636	79,01%

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à 106 654 DT contre 151 893 DT au 31 Décembre 2010. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2011	% de l'actif Net
Placements monétaires	105	105 000	105 188	22,30%
TP120129CP	10	10 000	10 038	2,13%
TP120226CP	54	54 000	54 112	11,47%
TP120305CP	9	9 000	9 013	1,91%
TP120306CPLAC	4	4 000	4 006	0,85%
TP120310CPLAC	4	4 000	4 005	0,85%
TP120317CP	16	16 000	16 012	3,40%
TP120325CPLAC	1	1 000	1 000	0,21%
TP120326CP	7	7 000	7 002	1,48%
Disponibilités			1 466	0,31%
TOTAL	105	105 000	106 654	22,61%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste opérateurs créditeurs totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 2 061 DT contre 4 423 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
- DISTRIBUTEUR	998	3 156
- DEPOSITAIRE	118	140
- GESTIONNAIRE BNAC	945	1 126
TOTAL	2 061	4 423

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2011 un montant de 5 614 DT contre 5 648 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES CREDITEURS (CMF)	40	47
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	5 574	5 601
TOTAL	5 614	5 648

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2011 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2011
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Capital	546 700
Montant en nominal	430 600
Nombre de titres	4 306
Nombre de porteurs de parts	9
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(50 600)
Nombre de titres rachetés	506
Nombre de porteurs de parts sortants	2
<u>Autres mouvements</u>	
	(33 046)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41 998)
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres	19 270
Frais de négociation	(146)
Régul Sommes non distribuables	(10 172)
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Capital	463 054
Montant en nominal	380 000
Nombre de titres	3 800
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2011 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	1
- Résultat distribuable de la période	9 513	4 644
- Régul résultat distribuable de la période	-954	-87
TOTAL	8 561	4 558

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 301 DT pour l'exercice 2011 contre 10 283 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus action et valeurs assimilées	6 972	5 343
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 329	4 940
TOTAL	19 301	10 283

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2011 à 1 929 DT contre 6 613 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts sur comptes de dépôt	46	86
- REV. BT & PLAC. A TERME	1 884	6 527
TOTAL	1 929	6 613

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2011 à 5 488 DT contre 5 815 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Commission de distribution	998	1 057
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	499	529
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	3 992	4 229
TOTAL	5 488	5 815

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2011 à 6 230 DT contre 6 437 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Autres charges d'exploitation	50	201
- Impôt & Taxes	108	107
- Redevance CMF	499	529
- Rémunération CAC	5 573	5 600
TOTAL	6 230	6 437

5- Autres informations:**5-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2011	31/12/2010
• Revenus des placements	5,587	3,924
• Charges de gestion des placements	(1,444)	(1,351)
• Revenu net des placements	4,143	2,573
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(1,639)	(1,495)
• Résultat d'exploitation	2,503	1,078
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,251)	(0,020)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,252	1,058
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,251	0,020
• Plus ou moins values potentielles sur titres	(11,052)	(6,141)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5,071	15,657
• Frais de négociation	(0,038)	(0,055)
RESULTAT NET	-3,516	10,540

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	30/12/2011	31/12/2010
• Charges de gestion / actif net moyen :	1,073%	1,105%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,218%	1,223%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,674%	0,866%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire• **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

• **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.